

GUIDE D'INSTALLATION CITERNE ENTÉRRÉE



RÉSEAU
AFRIQUIAGAZ
سبكة افريقياغاز



Sommaire

- Choix de l'emplacement de la citerne	5
- Fosse de pose de la citerne	7
- Mise en place de la citerne	8
Pose de la citerne	
Remblayage	
- Raccordement de la citerne	11
- Les règles d'exploitation	12
- Contacts utiles	13



1. CHOIX DE L'EMPLACEMENT DE LA CITERNE

L'implantation de la citerne est soumise à une réglementation qui définit les dispositions d'aménagement du stockage des GPL.

Le règlement Général sur les G.P.L (l'arrêté du 1er avril 1993) décrit l'ensemble des règles d'installation, notamment en ce qui concerne les distances de sécurité par rapport à la citerne et ses équipements.

Introduction

Ce guide d'installation des citernes enterrées vous donne un aperçu sur les règles à respecter pour le choix de l'emplacement et la pose de votre citerne. Il aborde également les phases de l'installation de mise en place des anodes, de remblayage et de raccordement de la citerne et informe sur les restrictions imposées sur la zone.

Le confort en toute sécurité

Chez AFRIQUIA GAZ, la sécurité est notre priorité ! Nous garantissons une qualité irréprochable de votre installation, c'est donc en toute sérénité que vous utilisez votre équipement. Les citernes enterrées vous offrent un confort maximal, une sécurité optimale en privilégiant l'esthétique.

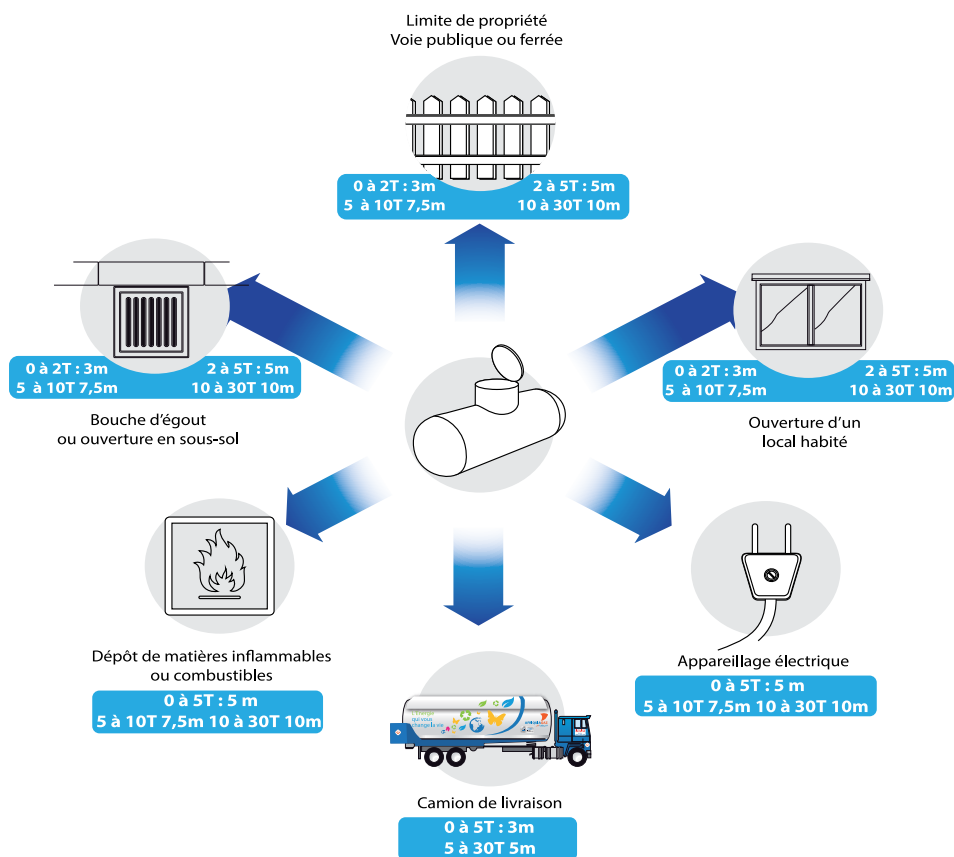
Tableau des distances minimales d'éloignement

Distance entre paroi, équipement de la citerne et :	Volume de 0 à 5000L Capacité de 0 à 2T	Volume de 5000 à 12 000L Capacité de 2 à 5T	Volume de 12 000 à 24000L Capacité de 5 à 10T	Volume de 24 000 à 70000L Capacité de 10 à 30T
Limite de propriété	3 m	5 m	7,5 m	10 m
voie publique ou ferrée				
Bouche d'égout / Ouverture en sous-sol				
Ouverture d'un local habité ou contenant un feu nu	5 m	7,5 m	10 m	
Dépôt de matières inflammables ou combustibles				
Appareillage électrique	3 m	5 m		
Camion de livraison				
Etablissement recevant du public	Non soumise	25 m	50 m	

L'emplacement de la citerne doit être facile d'accès. Elle ne doit pas se trouver ni sur la toiture d'un local habité ni à l'intérieur d'un local fermé.



Schéma des distances minimales d'éloignement



2. FOSSE DE POSE DE LA CITERNE

La citerne est posée dans une fosse dont le fond doit être égalisé et mis à niveau. Une dalle en béton avec un treillis de renforcement en fil rond à béton de diamètre 8 mm doit être prévue à cet effet avec des anneaux de fixation.

La dalle de pose et le système de fixation du réservoir sont conçus et réalisés pour assurer le maintien, la stabilité et l'horizontalité du réservoir en toutes circonstances.

Schéma de pose d'une citerne enterrée verticale

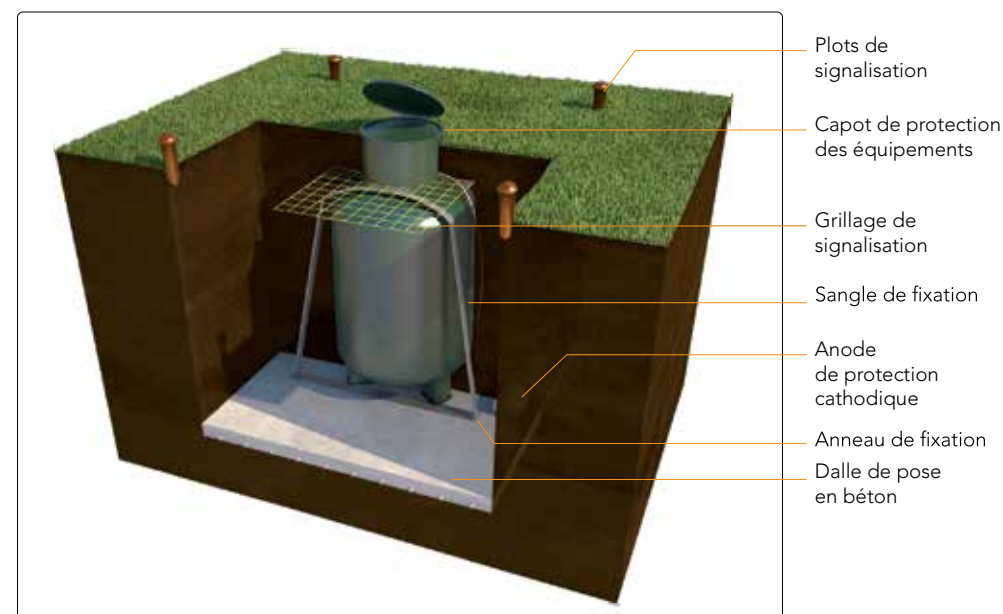
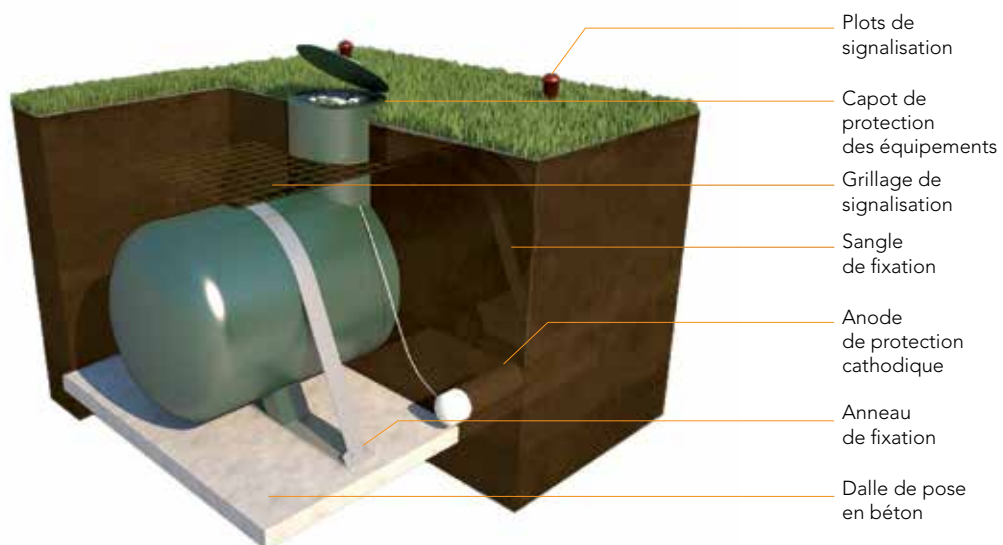


Tableau des distances des fosses de pose des citernes verticales

Capacités	Longueur	Largeur	Profondeur
1000 L	2 m	2 m	1,6m

Schéma de pose d'une citerne enterrée horizontale



- Plots de signalisation
- Capot de protection des équipements
- Grillage de signalisation
- Sangle de fixation
- Anode de protection cathodique
- Anneau de fixation
- Dalle de pose en béton

Tableau des distances des fosses de pose des citernes horizontales

Capacités	Longueur	Largeur	Profondeur
1 T	3,5 m	2,2 m	1,6 m
2T	5,2 m	2,2 m	1,6 m
3,2 T	7,9 m	2,2 m	1,6 m

3. MISE EN PLACE DE LA CITERNE

Pose de la citerne

Une fois la fosse réalisée, la date de pose de la citerne est fixée en concertation avec votre conseiller commercial.

Les équipes d'Afrique gaz procèdent avec leur propre camion grue à la pose de la citerne dans la fosse. Ensuite ils fixent la citerne à l'aide de sangles et à la mise en place du système de protection cathodique.

Pose de la citerne



En effet, les citernes enterrées sont équipées d'un système de protection cathodique qui protège de la corrosion.

Ce système est constitué de deux anodes liées à la citerne par des fils électriques. Ces anodes doivent être à une distance minimale de 60 cm du réservoir.

Avant leur remblayage, les anodes doivent être abondamment mouillés pour assurer une bonne continuité électrique.

Remblayage

La fosse doit être remblayée impérativement le jour même de sa mise en place de la citerne.

Le Remblayage de la fosse est effectué avec :

- Le déblai (matériau du sol d'origine) par couches successives à condition qu'il soit en éléments fins et homogènes (terre épierrée et tamisée)

Ou

- Du sable fin et **inerte**

L'emploi du sable de mer ou du mâchefer est **interdit**.

Lors du remblayage, toute précaution doit être prise pour ne pas endommager :

- Le réservoir, son revêtement et son capot
- Le système de protection cathodique et notamment les anodes et les fils de liaisons.

Avant recouvrement définitif, un dispositif avertisseur (fourni avec la citerne) est placé à 20 cm au moins au-dessus de la génératrice supérieure du réservoir.

Remblayage de la citerne



Le niveau fini du sol (remblai et pelouse) ne doit en aucun cas dépasser le niveau indiqué sur le couvercle de la citerne.
Quatre plots de signalisation sont fournis avec la citerne. Après remblayage et finition, ces plots doivent être mis en place pour signaler la zone de la citerne.

Citerne avec plot



4. RACCORDEMENT DE LA CITERNE

Un joint isolant est fourni avec la citerne. Il permet l'isolation de la citerne de toute source de courant pouvant perturber le fonctionnement de la protection cathodique.



L'installation intérieure doit être raccordée à ce joint qui représente aussi la limite physique de la responsabilité d'Afriquia Gaz.

Conformément au Règlement Général sur les G.P.L (l'arrêté du 1er avril 1993), les matériaux constitutifs des tuyauteries, leurs dimensions et leur mode d'assemblage doivent être choisis pour assurer, avec un coefficient de sécurité suffisant, la résistance aux actions mécaniques, physiques et aux actions chimiques des GPL.
La résistance mécanique de l'étanchéité de l'ensemble des tuyauteries doit être contrôlée après montage par des moyens appropriés, notamment des épreuves.
Un certificat de ces contrôles et épreuves doit être établi par **l'installateur**. Ces essais doivent être renouvelés après toute réparation ou modification de la tuyauterie.

La première livraison (mise en gaz) est conditionnée par la remise à Afriquia Gaz de ce certificat. (modèle page détachable).

5. REGLES D'EXPLOITATION

Les règles d'implantation (les distances d'éloignement) doivent être maintenues dans le temps.

La zone de stockage doit être signalée par les plots livrés avec la citerne. Sur cette zone il est formellement interdit :

- Le dallage ou la construction;
- Le stationnement ou le passage des véhicules;
- Les plantations à racines;
- Le dépôt de matériels notamment combustibles ou inflammables;
- L'implantation des appareillages ou équipements électriques visuels.

Un extincteur à poudre de 10kg au minimum et une source d'eau doivent être prévus à proximité de la citerne.

Les consignes de sécurité et le numéro du service après vente doivent être affichés à proximité de la citerne.

6. CONTACTS UTILES

Sur simple appel, nos équipes sont à votre écoute pour traiter toutes vos demandes :

Service Après Vente :
24h/24h - 7j/7j
0801 004 004

Service commandes :
0801 003 003

Fax :
0801 000 505





Site : www.afriquiagaz.com / Mail : afriquiagaz@akwagroup.com
Adresse : 139, Bd Moulay Ismail, Roches noires - Casablanca
Tél : +212 522 63 96 00 / 75 / 76 Fax : +212 522 63 96 66
Service Clients : 0801 003 003.

RÉSEAU
AFRIQUIAGAZ
شبكة افريقياغاز

